

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du vendredi 14 octobre 2022

Présentes mesdames :

Marine CADIOT, Fabienne DIGNIEL, Angélique GRANDJEAN, Bernadette MATTIUSI

Présents messieurs :

Patrick CORNEFERT, Christophe GOEURY , Christian KAUFFMAN , Daniel MARCHAND, Vincent STOLL, Franck USSEL

Absent excusé monsieur :

Denis PARMENTIER donne pouvoir à monsieur Christian KAUFFMAN
Franck USSEL donne pouvoir à monsieur Daniel MARCHAND

Secrétaire de séance : madame Fabienne DIGNIEL

Ouverture de séance : 20h35

Ordre du jour :

Délibération n°023/2022 – ONF exercice de coupe 2023

Délibération n°024/2022 – Transfert compétence IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique et hybride rechargeable) à la Communauté de Communes du Pays du Saintois

Délibération n°025/2022 – Subvention réussite à un examen

Délibération n°026/2022 – Subvention 2022 aux associations

Questions diverses :

✓ Délibération n°023/2022 – ONF exercice de coupe 2023

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2023 :

Partage sur pied entre affouagistes, des houpriers, des grumes affouagères et des « parcelles 16, 20 et 10 »

Vente de futaies de la coupe façonnées bois industrie « parcelles n°17, 19 et 21»

Et vente de grumes aux ventes groupées de l'ONF

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11 : (Vote à l'unanimité des présents)

✓ **Délibération n°024/2022 – Transfert compétence IRVE (Infrastructure de recharge de Véhicule électrique et hybride rechargeable) à la Communauté de Communes du Pays du Saintois**

Vu la délibération du conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Saintois en date du 23 juin 2022 modifiant ses statuts en y ajoutant la compétence IRVE, le conseil municipal après en avoir délibéré : approuve la prise de compétence par la CCPS.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11 (Vote à l'unanimité des présents)

✓ **Délibération n°025/2022 – Subvention réussite à un examen**

Subvention d'un montant de 30€ à Lilian LESUEUR pour l'obtention du brevet des collèges
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de voter comme suit :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11 (Vote à l'unanimité des présents)

✓ **Délibération n°026/2022 – Subvention 2022 aux associations**

Trois demandes de subvention ont été adressées en mairie. Après lecture du bilan moral et présentation des comptes, le conseil municipal a décidé d'attribuer les montants suivants :

- Les restaurants du cœur, pour un montant de 250 €
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11
- L'école de musique du SAINTOIS, pour un montant de 250 €
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11
- L'association de la TAILLE pour un montant de 500 €
Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 10

Monsieur le maire « en qualité de trésorier de l'association de la Taille ne participe pas à la lecture des bilans et ne prend pas part au vote ».

✓ **Divers**

✓ **Eclairage public**

La nuit, l'éclairage public s'éteint peu à peu sur l'ensemble du territoire national. De quoi faire des économies d'énergie et protéger la biodiversité. Dans de nombreuses communes françaises, urbaines et rurales, les élus ont choisi d'éteindre l'éclairage public la nuit. Les vertus de l'obscurité ne sont pas seulement pécuniaires. Celle-ci est aussi essentielle à la santé et à la préservation de la biodiversité. Ainsi, de nombreux travaux ont montré que l'alternance de phases d'obscurité et de lumière accompagne notre horloge biologique et nos productions hormonales, pour un meilleur sommeil et une activité physique et cérébrale optimisée. D'un point de vue sécuritaire, 80 % des cambriolages ont lieu le jour et pour les 20 % restants, aucune différence n'est observée que la lumière soit allumée ou pas « *Gendarmerie, police et pompiers n'ont pas rapporté de hausse des interventions ou des dégradations, la nuit* ». Côté sécurité routière, de nombreuses expériences ont montré que l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accidents. Au contraire, les automobilistes ont même tendance à réduire leur vitesse. L'éclairage public

est un service fourni par la commune aux habitants. Il doit être adapté au juste besoin des usagers de l'espace public. A certaines heures de la nuit, l'activité humaine dans les rues est très réduite, voire inexistante.

Entre 2005 et 2017, le coût de l'énergie dédiée à l'éclairage public a doublé, passant de 7,7 à 15 centimes d'euro par kilowattheure. Pour faire face à cette hausse, la commune a rénové son parc d'éclairage public en remplaçant les lampes sodium par un éclairage par LED. Avec les hausses successives et la dernière annonce du gouvernement de l'augmentation à venir de 12 % du prix de l'électricité, les efforts engagés par la commune seront vains.

Compte tenu des éléments cités ci-dessus, de la prise de conscience de l'urgence à agir, le conseil municipal a acté l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 6h00. Cette modification prendra effet à compter du 07 novembre 2022.

✓ **Travaux voirie**

Une extension du réseau d'eau va être effectuée, en partant du point d'eau du cimetière en direction de la STEP. Le point d'eau du cimetière fera l'objet de modifications en terme d'accessibilité. Dans l'enceinte du cimetière, des travaux de remaniement des espaces enherbés seront réalisés.

✓ **Mise à jour du contrat de session d'affouage**

La commission des bois a statué sur la mise à jour du règlement d'affouage et acté l'inscription de l'article 2 en lien avec l'acquittement du lot d'affouage.

L'inscription à la campagne d'affouage est fermée. Les parcelles 16 , 20 et 10 feront l'objet de travaux de façonnage pour les 11 personnes inscrites. Les parcelles 17,19,21 sont destinées à la vente pour production de bois énergie. A l'issue des travaux d'abattage sur les parcelles 16, 20 et 10 par le bûcheron, les affouagistes recevront un courrier pour venir retirer leur contrat en mairie. Les lots délivrés par affouagiste représenteront une moyenne de 20 stères.

✓ **Solidarité**

Tous nos remerciement à mesdames Anne Marie DERLER et Michèle CLEMENT pour leur engagement respectif et ainsi avoir contribué à pérenniser l'opération brioches auprès des habitants de la commune. Cette action a permis de réunir la somme de 265 € au profit de l'UNAPEI.

✓ **Espace vert**

Le mardi 02 novembre 2022, la commune procédera à la plantation d'une haie arbustive paysagère sur le massif place du GUEOIR. Le rendez-vous est fixé à 10h00 pour les enfants du village qui souhaitent venir participer à la plantation et devenir les parrains d'un arbuste.

Les indispensables : une petite pelle, un arrosoir ou un sceau, des bottes et un chapeau s'il fait pas très beau, emmener sa maman ou son papa et s'ils sont au travail, on peut venir avec son papi ou sa mamie.

✓ **Fêtes de fin d'année**

Mesdames Angélique GRANDJEAN et Marine CADIOT, conseillères municipales, ont à charge l'organisation et les préparatifs des fêtes de fin d'année. La date du 08/01/2023 a été retenue pour un rendez-vous à la salle polyvalente. Ce sera l'occasion de nous retrouver autour du verre de l'amitié, de partager la galette des rois et pour les plus petits, peut-être de croiser le père Noël... Une invitation vous sera ultérieurement déposée dans les boîtes à lettres.

Pour nos aînés, vous aurez cette année encore le choix de recevoir le colis de fin d'année, ou de participer au repas qui réunit les communes voisines. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que les dates seront arrêtées.

Levée de séance 23h00

